



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

N°18

OBJET :

**PACTE FISCAL ET
FINANCIER DE
SOLIDARITÉ
2017-2020**

**PROLONGATION DU
DISPOSITIF DU FICT
POUR L'ANNÉE 2021**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **30 MARS 2021**

Publiée ou notifiée

le : **30 MARS 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier N°6 du 04 avril 2013 portant création du FICT, et N°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

Vu le dispositif relatif aux contrats communaux d'aménagement de bourg instauré par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

Vu la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de Vichy Val d'Allier aux projets d'investissement des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5^{ème} programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6^{ème} programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7^{ème} programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11^{ème} programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13^{ème} programmation, du 28 février 2019 relative à la 14^{ème} programmation, du 28 Mars 2019 relative à la 15^{ème} programmation, du 13 Juin 2019 relative à la 16^{ème} programmation, du 26 Septembre 2019 relative à la 17^{ème} programmation, du 05 décembre 2019 relative à la 18^{ème} Programmation, du 13 Février 2020 relative à la 19^{ème} Programmation,

Vu le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

Vu la délibération n°40 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 approuvant à titre dérogatoire la programmation de dossier au titre du FICT 2017-2020 sur l'année 2021 pour les communes n'ayant pas consommé l'enveloppe octroyée au titre du FICT 2017-2020,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

Considérant que la période d'état d'urgence sanitaire a décalé les réflexions préalables à l'adoption du pacte fiscal et financier de solidarité pour la période 2021-2027 et que son adoption doit intervenir dorénavant avant fin décembre 2021 et qu'il convient dans ces conditions de prolonger le dispositif pour 2021 afin d'éviter une année sans soutien aux communes membres de Vichy Communauté,

Considérant que lors de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, un montant de FICT annuel avait été calculé et multiplié par le nombre d'année du dispositif,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la prolongation à titre exceptionnel du dispositif FICT pour l'année 2021 dans l'attente de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité pour la période 2021-2027, afin de participer à la relance de l'économie,
- De retenir les montants annuels calculés par commune lors de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité en 2017, pour l'année 2021 ci-annexé,
- D'approuver que les projets d'investissement des communes pourront être programmés par délibération du conseil communautaire (projet engagé juridiquement en 2021),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : Mme Réchard), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



MONTANTS FICT PAR COMMUNES POUR L'ANNÉE 2021

COMMUNES	FICT ANNUEL DE BASE	BONUS PFF	FICT ANNUEL 2017-2020	MONTANT 2021
Abrest	34 987 €		34 987 €	34 987 €
Arfeuilles	12 195 €	13 158 €	25 353 €	25 353 €
Arronnes	10 000 €	7 767 €	17 767 €	17 767 €
Bellerive-sur-Allier	139 954 €		139 954 €	139 954 €
Billy	12 571 €	3 419 €	15 990 €	15 990 €
Bost	10 000 €	575 €	10 575 €	10 575 €
Brugheas	21 116 €	4 985 €	26 101 €	26 101 €
Busset	13 700 €	3 152 €	16 852 €	16 852 €
Charmeil	10 000 €		10 000 €	10 000 €
Châtel-Montagne	10 000 €	8 656 €	18 656 €	18 656 €
Châtelus	10 000 €	4 341 €	14 341 €	14 341 €
Cognat-Lyonne	10 141 €	2 095 €	12 236 €	12 236 €
Creuzier-le-Neuf	10 000 €	5 580 €	15 580 €	15 580 €
Creuzier-le-Vieux	10 000 €		10 000 €	10 000 €
Cusset	198 406 €		198 406 €	198 406 €
Espinasse-Vozelle	12 572 €	3 916 €	16 488 €	16 488 €
Ferrières-sur-Sichon	10 000 €	10 280 €	20 280 €	20 280 €
Hauterive	10 093 €	5 435 €	15 528 €	15 528 €
La Chabanne	10 000 €	6 086 €	16 086 €	16 086 €
La Chapelle	10 000 €	7 957 €	17 957 €	17 957 €
La Guillermie	10 000 €	4 671 €	14 671 €	14 671 €
Laprugne	10 000 €	10 128 €	20 128 €	20 128 €
Lavoine	10 000 €	5 218 €	15 218 €	15 218 €
Le Mayet-de-Montagne	20 894 €	21 050 €	41 944 €	41 944 €
Le Vernet	27 857 €	6 604 €	34 461 €	34 461 €
Magnet	11 167 €	3 382 €	14 549 €	14 549 €
Mariol	12 480 €	2 395 €	14 875 €	14 875 €
Molles	12 489 €	11 274 €	23 763 €	23 763 €
Nizerolles	10 000 €	7 319 €	17 319 €	17 319 €
Saint-Clément	10 000 €	7 983 €	17 983 €	17 983 €
Saint-Germain-des-Fossés	37 755 €	18 585 €	56 340 €	56 340 €
Saint-Nicolas-des-Biefs	10 000 €	8 307 €	18 307 €	18 307 €
Saint-Pont	10 000 €	9 314 €	19 314 €	19 314 €
Saint-Rémy-en-Rollat	23 796 €	6 067 €	29 863 €	29 863 €
Saint-Yorre	19 802 €		19 802 €	19 802 €
Serbannes	10 972 €	3 067 €	14 039 €	14 039 €
Seuillet	10 000 €	1 687 €	11 687 €	11 687 €
Vendat	33 388 €	8 323 €	41 711 €	41 711 €
Vichy	351 090 €		351 090 €	351 090 €
TOTAL	1 207 425 €	222 774 €	1 430 199 €	1 430 199 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 18 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021

Objet de l'acte : - PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE 2017-2020 -
PROLONGATION DU DISPOSITIF DU FICT POUR L'ANNEE 2021

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 30/03/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021_18

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021_18-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 18.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021_18-DE-1-1_1.pdf)